



Vandœuvres, le 15 décembre 2025
Lge 2025-2030 / CM 6

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 15 décembre 2025 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Léonard DE RHAM, Françoise FLEURY-RACINE, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général
M. Daniel GODEL, responsable financier

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusé : M. Jean-Pierre GARDIOL

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 18h32. Elle excuse l'absence de M. GARDIOL.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

Réviseurs des comptes communaux

Mme le Maire souhaite tout d'abord faire part d'une information concernant les réviseurs des comptes de la Commune. Elle rappelle avoir déjà annoncé lors de l'approbation des comptes 2024, au mois de mai 2025, que la fiduciaire en place arrivait au terme du renouvellement possible de son mandat après sept ans. En conséquence, la Commune a recherché une autre fiduciaire et elle a sollicité des offres auprès de cinq candidates. Celle qui a été retenue est BfB, qui est déjà venue faire un premier contrôle

intermédiaire. L'objectif était pour elle de se familiariser avec les lieux et avec le fonctionnement de la Commune, afin de faciliter la révision des comptes le moment venu, s'agissant d'une période très chargée. La fiduciaire a également pu rencontrer M. GODEL et prendre connaissance de ce qui est en place en matière de contrôle interne, puisque cet aspect est inclus dans la révision des comptes.

Infrastructures SIG au chemin des Hauts-Crêts

Les infrastructures SIG mises en place de façon provisoire au chemin des Hauts-Crêts ont été démontées, le délai de trois ans ayant été dépassé d'un ou deux ans. La Commune a approché les SIG pour connaître leurs intentions quant à cette parcelle, et ils ont expliqué souhaiter la laisser en l'état. Les chevaux du voisin pourront probablement revenir y paître, mais les SIG conservent ce terrain dans l'attente de la concrétisation éventuelle de projets en lien avec la construction d'un nouveau réservoir. Tout cela reste au conditionnel, mais ce sera peut-être de nature à rassurer les personnes qui fréquentent ce chemin.

Don à Blatten

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal avait voté en faveur d'un don de CHF 10'000.- à la Commune de Blatten, montant qui avait été versé par le biais de l'Association des communes genevoises (ACG). La Commune de Blatten a adressé un courrier à chacune des communes genevoises, et pas seulement à l'ACG, ce qui est plutôt agréable, afin de les remercier et de leur expliquer comment les montants versés sont affectés. Ils tiennent régulièrement les donateurs au courant de la destination des sommes versées, de manière qu'il ne soit pas dit qu'ils bénéficient de la solidarité de toute la Suisse sans en rendre compte. À ce stade, ils ont commencé la reconstruction.

Manifestations communales

Une magnifique édition du marché de Noël s'est tenue fin novembre. De nombreux conseillers y étaient, et la fête a été extrêmement réussie. La présidente du comité, Mme TURRETTINI, ainsi que tous les autres membres du comité, peuvent en être félicités. C'est un travail qui se commence très tôt, en tout cas six mois à l'avance, et qui demande un grand investissement durant les deux ou trois jours qui précèdent le marché, puis jusqu'au dimanche. Mme le Maire tient à remercier du fond du cœur le comité. La Commune est ravie de pouvoir soutenir cette initiative tout en continuant de confier l'organisation à un comité, car c'est aussi ce qui donne son caractère très convivial à cette manifestation.

La fête de l'Escalade a elle aussi bénéficié d'un temps clément et agréable, et elle a rencontré un très grand succès. Les conseillers municipaux qui ont été derrière le bar pour servir le vin chaud, dont certains ont dû se dépêcher d'aller à la Commission bâtiment ensuite, peuvent être remerciés. Mme le Maire indique avoir reçu de nombreux compliments et remerciements, surtout venant de parents qui ont fait part de leur satisfaction. Ces remerciements ont été transmis aux employés communaux car, sans eux, la fête ne serait pas aussi réussie. C'est l'addition des efforts de chacun qui permet d'y arriver.

La prochaine manifestation, qui aura lieu le jeudi 8 janvier 2026, sera la soirée des Vœux des Autorités. Mme le Maire compte sur la présence des conseillers municipaux à cet événement, si possible avec leur cocarde.

Parution de la Coquille

Mme TERRIER a le plaisir d'annoncer que la Coquille devrait être dans les boîtes aux lettres demain ou après-demain. C'est une magnifique édition, et les employés de la Mairie qui l'ont lue ou feuilletée ont relevé qu'il s'agit d'une Coquille particulièrement dense et intéressante. Des félicitations peuvent être adressées à la nouvelle Commission communication, qui a fait du bon travail.

Bâtiments

En ce qui concerne les bâtiments, les travaux extérieurs de Choulex 5 sont terminés et la rénovation est très réussie. Les finitions intérieures sont en train d'être réalisées et devraient être finalisées en janvier. L'appartement rénové pourra donc vraisemblablement être loué pour le 1^{er} février. Une annonce paraîtra auprès de la régie Bersier et la Commune a déjà reçu des offres spontanées pour ce bien.

Le mandat pour l'étude de faisabilité du groupe scolaire a été confié au Groupe H Architecture et Ingénierie SA. Ses représentants sont venus présenter la manière dont ils allaient mener les travaux aux trois conseillers administratifs, qui les ont reçus ensemble puisqu'il s'agit d'un projet transversal. La réunion, qui a également permis de préciser les attentes de la Commune, s'est très bien déroulée et il s'avère que l'étude pourrait être menée dans un délai relativement court, puisqu'un résultat a été promis pour la fin de l'année scolaire, soit d'ici juin 2026. De plus, la directrice, Mme Dessimoz, travaillera notamment avec M. Radovanovic, qui habite à Vandœuvres et qui connaît donc bien les spécificités locales, notamment par rapport à l'emplacement de l'école.

En ce qui concerne la boulangerie, elle sera évoquée dans le compte rendu de la Commission.

Le chantier de la route de Vandœuvres 77, quant à lui, sera au menu de la Commission bâtiments de janvier. En conclusion, la Commune évolue avec de belles réalisations, terminées ou encore en cours, ce qui est réjouissant.

Passation de commandement des pompiers

M. M. TURRETTINI rappelle que demain soir se tiendra la cérémonie de passation de commandement de la compagnie de sapeurs-pompiers volontaires. Elle débutera à 19h00 à la caserne et ce sera un magnifique moment, auquel l'assemblée est conviée.

Sécurité

La Commune de Vandœuvres a par ailleurs été évoquée dans la presse en lien avec les problématiques de sécurité. Elle a notamment fait la une de la Tribune de Genève, avec un très bon article sur le fond, et a été mentionnée hier soir dans un reportage du 19:30 de la RTS qui traitait des home-jackings et des cambriolages. La Commune veille à faire aussi son travail de communication dans les médias, afin de faire bouger les lignes et de faire réagir le Canton. Tout cela est de bon augure pour les discussions de l'année prochaine avec les communes d'Arve et Lac et avec le Canton.

Miel de la Mairie

M. M. TURRETTINI signale que les membres de l'assemblée ont reçu ce soir un cadeau de Noël de la part des abeilles de la Mairie, sous la forme d'un petit pot de miel communal. Certains ont reçu le miel d'été, qui est plus foncé, et d'autres le miel de printemps, qui est plus clair. Ce dernier est un peu cristallisé, principalement en raison d'une molécule qui provient du colza et qui provoque la cristallisation. Le miel d'été, quant à lui, tient sa couleur plus foncée du trèfle blanc et son goût légèrement mentholé du tilleul.

Mme TERRIER ajoute que les élus ont également reçu des cœurs en chocolat, qui ont été offerts par Insieme en contrepartie de la subvention votée par la Commission sociale et humanitaire. Il s'agit d'une action soutenue depuis plusieurs années par la Commune, et la Mairie a souhaité en faire profiter les conseillers.

4. Communications du Bureau

Local de vote

M. E. PROVINI indique que l'année de votation qui s'achève s'est bien passée. Aucun problème n'est à signaler. Lors de la dernière votation, le 30 novembre dernier, 26 bulletins ont été recueillis au local de vote.

5. Communications des commissions

Commission bâtiments (CBT)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 18 novembre 2025.

Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance précédente, la Commission a étudié le projet de budget la concernant, ligne par ligne. À l'issue d'un examen détaillé, la majorité des commissaires a préavisé favorablement le projet de budget avec les amendements.

La conseillère administrative a informé ensuite la Commission qu'un dossier a été retenu pour l'exploitation de la boulangerie. Il s'agit d'une enfant de Vandœuvres, qui connaît bien le village et qui a fait l'école hôtelière. Son concept axé sur les familles et sur un lieu chaleureux, ainsi que son fort investissement personnel, ont plu. Elle se fournirait en pain auprès d'un professionnel de la boulangerie artisanale. La partie tea-room proposerait des plats du jour et une petite restauration. Le concept inclurait en outre un côté épicerie, avec des produits de la région. Elle a également des idées pour des animations, comme des brunchs le dimanche, des matinées mamans ou des goûters les après-midi. L'aménagement des locaux nécessite beaucoup de travaux, qui sont du ressort de la Commune et qui seront effectués en gardant à l'esprit une vision sur le long terme, l'objectif étant d'investir dans un outil de travail qui soit facilement adaptable en cas de changement de locataire. Une discussion s'enchaîne ensuite sur les travaux à prévoir ainsi que sur les horaires de la boulangerie, étant précisé que le contrat de bail est en cours de négociation.

Ensuite, un rapide tour des chantiers en cours est fait par le responsable technique. Le chantier de Choulex 5 est pratiquement terminé ; il ne restait à effectuer que la fouille pour le raccordement de la chaufferie de Choulex 5 à Meinier 10. L'appartement vacant doit être terminé à peu près pour la fin de l'année. Le chantier de Vandœuvres 77 avance quant à lui correctement et en est à l'étape des finitions. Les places de dépose-minute ont été augmentées à cinq à six, et il est proposé à la Commission de visiter le chantier au début de l'année 2026.

Le mandat pour le remplacement de la chaufferie de Meinier 10 en vue de la sortie du fossile est par ailleurs lancé. L'étude pour le groupe scolaire, pour sa part, ne l'a pas encore été, le vote du Conseil municipal ayant eu lieu la veille. Il s'agira d'une procédure de gré à gré.

Enfin, un commissaire souhaiterait qu'une présentation sur le bouclage des comptes de l'Esplanade soit faite aux conseillers municipaux, cela n'ayant jamais été fait à son souvenir. Le responsable technique vérifiera ce qu'il en est.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h22.

Mme HÜSLER ENZ donne ensuite lecture du compte rendu de la séance du 11 décembre 2025.

Cette commission a été essentiellement consacrée à la boulangerie. La Commission s'est réunie à 19h30 dans les locaux de la boulangerie, qu'elle a visités, y compris le sous-sol. Le responsable technique a exposé de manière détaillée les travaux de rénovation à entreprendre, qui sont importants compte tenu de la vétusté des installations. Ils comprennent notamment la mise aux normes des installations techniques (ventilation, électricité), le rafraîchissement des murs et des sols, la création de toilettes et vestiaires pour le personnel, la création de nouvelles toilettes pour le public (accessibles aux personnes

à mobilité réduite), la rénovation de la cuisine, la démolition des agencements existants et la création de nouveaux agencements. Le sous-sol pourrait être ouvert au public à l'occasion d'événements organisés dans le cadre de la boulangerie. La visite se poursuit à l'extérieur, avec la localisation de l'entrée pour les personnes à mobilité réduite, qui est prévue sur le côté du bâtiment et qui impliquera de nombreux aménagements, l'escalier existant devant être transformé en accord avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les commissaires regagnent ensuite la mairie pour poursuivre la séance.

Après avoir approuvé l'ordre du jour et le procès-verbal de la séance précédente, la conseillère administrative et le responsable technique illustrent les différentes étapes du chantier de la boulangerie. L'objectif est de commencer par déposer une APA concernant uniquement les travaux intérieurs, afin de pouvoir commencer ces derniers au plus vite, et de déposer ensuite une demande complémentaire pour l'aménagement de l'accès pour les personnes à mobilité réduite, qui suscitera des discussions avec la CMNS.

Le bureau d'architectes mandaté a déjà effectué une première estimation des travaux, qui est présentée à la Commission, mais qui risque de subir des variations importantes, de l'ordre de $\pm 30\%$ en fonction du diagnostic d'amiante. L'Exécutif et le responsable technique attirent l'attention de la Commission sur le fait que, pour que l'ouverture de la boulangerie puisse avoir lieu pour la rentrée scolaire 2026-2027, il faut que la délibération portant sur le montant des travaux, qui sera présentée au Conseil municipal de janvier, soit votée sur le siège. Au terme d'une discussion animée au cours de laquelle les commissaires ont le loisir de poser beaucoup de questions, la Commission est convaincue par le montant provisoire articulé par les architectes et est également persuadée de la nécessité de voter la délibération sur le siège lors de la séance du Conseil municipal de janvier 2026.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

M. V. TURRETTINI rejoint la séance à 18h53.

Commission humanitaire, sociale et naturalisations (CHSN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 24 novembre 2025.

Après une légère modification de l'ordre du jour et l'approbation du PV précédent, la Commission est passée directement aux dernières attributions de subventions pour l'année 2025. La liste de ces dernières figure, comme d'habitude, à la suite du procès-verbal du Conseil municipal.

Puis les commissaires ont examiné le budget 2026. Sachant que les demandes humanitaires sont de plus en plus nombreuses, que les aides des États-Unis notamment sont pratiquement toutes suspendues, que la Commune de Vandœuvres a historiquement consacré 1 % de son budget à l'aide humanitaire, même si celui-ci était plus proche de 0,7 % ces dernières années, la Présidente a demandé aux commissaires d'accepter une augmentation de CHF 110'000.- à CHF 150'000.- de la ligne consacrée à l'aide humanitaire. Après de nombreuses discussions, la conseillère administrative a même convaincu la Commission d'augmenter cette ligne à CHF 200'000.-.

Pour les subventions sociales aussi, les demandes sont de plus en plus nombreuses, et les commissaires ont également décidé d'augmenter la ligne correspondante de CHF 50'000.-.

En conclusion, la Commission a demandé et voté à l'unanimité que la ligne 5930.00.36380.00 (humanitaire) passe de CHF 110'000.- à CHF 200'000.- et que la ligne 5790.00.36360.00 (social) passe de CHF 150'000.- à CHF 200'000.-.

Puis les commissaires sont passés au choix du thème des subventions humanitaires pour 2026. Après des discussions nourries et de nombreuses propositions, il est apparu que le thème de 2025, soit

« apprendre et soigner », est finalement celui qui agréé toute la Commission et qui sera reconduit pour 2026.

Aux divers, les commissaires qui étaient « nouveaux » à cette Commission pour cette législature ont fait part de leur feed-back et tous ont relevé à quel point il était intéressant de pouvoir lire les dossiers ou recevoir des personnes. Ils ont souligné que cela ouvre des perspectives sur la manière d'apporter quelque chose aux autres, et qu'il y a beaucoup d'imagination déployée par les associations qui essaient de créer des initiatives pour venir en aide à d'autres êtres humains dans le monde, que ce soit dans le domaine social ou humanitaire. Cette découverte de nombreux champs d'action a été très riche, les sujets traités offrant une ouverture vers l'autre.

Enfin, une commissaire a proposé une mise en lumière des différentes zones géographiques aidées par la Commune, par le biais de la création d'une cartographie dédiée qui sera mise en place en 2026, en répertoriant les différents pays soutenus par la Commission humanitaire.

Son idée est saluée par les commissaires et cette dernière séance de l'année s'est finie, comme il se doit, par le verre de l'amitié.

Commission sécurité et mobilité (CSM)

M. E. PROVINI précise en préambule que son rapport de la séance du 27 novembre 2025 sera un peu long, dans la mesure où le projet de procès-verbal comptait 20 pages. Il en donne lecture.

La séance a été ouverte à 19h30 et la Commission a auditionné les deux représentants de la pétition « Situation sécuritaire alarmante à Vandœuvres », lancée après une hausse marquée des cambriolages et des home-jackings dans la commune.

Un des représentants rappelle le contexte de la pétition (environ 400 signataires) et souligne l'effet positif des rondes de surveillance mises en place par la Commune, dont la pérennisation est prévue au budget 2026. Il demande des retours sur plusieurs points : vidéosurveillance, coordination intercommunale, information et sensibilisation des habitants, éclairage public, collaboration avec la police cantonale et démarches auprès des autorités cantonales, notamment de la conseillère d'État en charge de la sécurité.

Au nom de l'Exécutif, le conseiller administratif remercie les pétitionnaires et confirme l'impact positif des patrouilles sur le sentiment de sécurité et la baisse des cambriolages. Il précise également l'organisation des effectifs de police municipale et la coordination avec les communes voisines (Chêne-Bougeries et Cologny), ainsi que le rôle de la nouvelle Commission sécurité Arve et Lac, qui vise à renforcer la coordination intercommunale et la mutualisation de certains projets avec les communes voisines si cela devait être nécessaire.

Concernant la vidéosurveillance, l'étude d'implantation est achevée, le cahier des charges finalisé et l'appel d'offres en préparation, pour un coût estimé à environ 1 million de francs, avec une mise en service visée au printemps 2026. Le projet est distinct de la technologie LAPI (lecture automatique de plaques), encore dépourvue de base légale cantonale ; une motion politique est en cours pour combler ce vide. Les projets pourront être coordonnés ultérieurement.

Les échanges portent aussi sur les limites des dispositifs (drones non admissibles, barrières sur domaine public exclues), l'efficacité croissante des systèmes privés (alarmes thermiques), et l'importance de la vigilance citoyenne. Les tentatives d'effraction augmentent, mais les cas aboutis diminuent, signe jugé encourageant.

La sensibilisation de la population est largement discutée : groupes de quartier (notamment sur WhatsApp), risques de dérives, nécessité de chartes et de communication institutionnelle. La Commune privilégie des canaux officiels (journal, brochures, application communale), tout en reconnaissant leur portée encore limitée. L'importance de signaler toute situation suspecte à la police est réaffirmée.

Un débat s'installe sur le rôle du Canton et l'insuffisance perçue des réponses politiques, malgré une action opérationnelle reconnue de la police cantonale (arrestations rapides). La nécessité d'une pression coordonnée entre communes est évoquée et souhaitée.

En conclusion, la Commission estime que la Commune a pris ou engagé les mesures possibles, à savoir patrouilles, coordination intercommunale, projet de vidéosurveillance et communication renforcée, et elle propose de classer la pétition. Un membre de la Commission est nommé en tant que rapporteur et le classement de la pétition « Situation sécuritaire alarmante à Vandœuvres » est approuvé à l'unanimité.

La Commission traite ensuite les points de l'ordre du jour, à commencer par la motion M 02-2025 – Renforcement de la sécurité individuelle et de la collaboration avec les habitants.

M. le Conseiller administratif présente les éléments manquants, principalement la faisabilité d'une subvention communale destinée à aider les habitants à renforcer leur sécurité privée. Après analyse, il est proposé la création d'une nouvelle ligne budgétaire prévoyant une subvention plafonnée à CHF 1'000.- par foyer, applicable sans rétroactivité. Le dispositif viserait environ 1'500 ménages (enveloppe initiale estimée à CHF 150'000.-), afin d'offrir un soutien significatif et simple à gérer. La rétroactivité est jugée trop complexe sur un plan comptable et administratif. La subvention pourrait notamment couvrir le remplacement de boîtiers d'alarme (en lien avec la disparition prochaine de la 3G), l'ajout de capteurs ou de caméras, avec remboursement sur présentation de factures, à l'instar d'autres aides communales, par exemple les subventions vélos.

Des débats portent sur le montant de CHF 1'000.-, jugé élevé par certains et insuffisant par d'autres, sur l'équité entre maisons et appartements, et sur l'absence de distinction entre propriétaires et locataires (subvention par foyer). Il est précisé que le plafond s'appliquerait au montant réellement dépensé.

La Commission discute aussi de critères environnementaux, notamment la pollution lumineuse. Il est proposé de conditionner l'aide à des équipements d'éclairage liés à la sécurité (détecteurs de mouvement, infrarouge), en excluant l'éclairage nocturne permanent. Ces critères resteraient clairs, mais non dissuasifs.

Par ailleurs, la Commune accepte de participer au diagnostic local de sécurité (DLS 26) de la police cantonale : un questionnaire adressé à environ 1'000 habitants début 2026 permettra de mesurer le ressenti sécuritaire et de suivre l'impact des mesures dans le temps. Une communication communale accompagnera la démarche pour favoriser la participation.

En matière de procédure, le Président de la Commission propose d'adopter la motion et de la renvoyer au Conseil administratif pour mise en œuvre et suivi (subvention, sensibilisation, etc.), les aspects financiers étant intégrés au budget et soumis au Conseil municipal.

La Commission se prononce et la motion est adoptée à l'unanimité et renvoyée automatiquement au Conseil administratif.

La Commission traite ensuite le point concernant un courrier demandant une amélioration urgente de la sécurité routière sur le Chemin de la Seymaz.

Le Président de la Commission explique qu'une première réponse a été envoyée et qu'une deuxième, plus complète, sera transmise après validation du dernier procès-verbal. M. le Conseiller administratif indique que la Commune a déjà engagé des démarches en mandatant un bureau d'ingénieurs pour étudier des aménagements de sécurité (amélioration de la visibilité, dos-d'âne ou autres dispositifs) dans le secteur concerné, notamment à hauteur de la « petite banane ». Le rapport attendu sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il est précisé que, compte tenu du potentiel d'accélération du tronçon et de la disponibilité limitée des radars pédagogiques, la Commune a choisi de lancer directement l'étude d'aménagements. Des comptages radar interviendront ensuite pour étayer d'éventuelles mesures nécessitant une autorisation cantonale, le chemin de la Seymaz étant un axe du réseau structurant.

La Commission aborde ensuite un autre courrier relatif aux horaires des bus, demandant que ces derniers correspondent mieux aux sorties d'école. Le Président rappelle que la demande a été adressée directement aux TPG. M. le Conseiller Administratif indique avoir aussi sollicité les TPG sur d'autres sujets, sans réponse à ce stade, et s'engage à informer la Commission dès réception d'un retour des TPG.

Les avis divergent : certains estiment les temps d'attente actuels acceptables et soulignent l'impact en chaîne d'un changement d'horaire ; d'autres évoquent des solutions alternatives, comme TPG Flex, service payant mais flexible, jugé utile pour des besoins ponctuels, même s'il n'a pas vocation à remplacer des transports quotidiens réguliers.

En conclusion, la Commune poursuit l'étude des aménagements routiers sur le chemin de la Seymaz et attend les retours des TPG sur les horaires ; toute évolution sera communiquée à la Commission et aux auteurs des courriers.

La Commission procède ensuite à la finalisation du projet de budget 2026 pour la sécurité et la mobilité, en examinant les crédits et amendements proposés, parmi lesquels une augmentation pour l'acquisition de radars pédagogiques, une autre pour le dispositif des gardes ruraux, qui permet notamment de libérer du temps aux agents de police municipale, et une autre enfin concernant la nouvelle subvention en lien avec le matériel de sécurité, en cohérence avec la motion qui vient d'être mentionnée. Ces amendements sont acceptés à l'unanimité. De plus, conformément à une décision antérieure, la Commission a confirmé la suppression de la subvention à la Voie Bleue.

En conclusion, le budget 2026 de la Commission sécurité et mobilité intégrant les amendements (gardes ruraux, subvention sécurité, suppression de la subvention Voie Bleue, etc.) est approuvé à l'unanimité.

Enfin, la Commission traite les divers :

- Route de Choulex

Un membre relève que la question des potelets n'a pas été traitée en Commission des bâtiments, comme annoncé. Le point, qui est ancien, devra être relancé ou inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance. M. le Conseiller administratif s'engage à relancer le service technique et à assurer le suivi.

- Amélioration de l'éclairage communal

Un plan global d'éclairage est en cours d'élaboration afin d'identifier les installations existantes, les zones insuffisamment éclairées et les possibilités d'amélioration. Les SIG seront consultés pour évaluer des adaptations techniques (variation de puissance, capteurs). À défaut, un remplacement progressif des luminaires est envisagé. Certains chemins sont toutefois exclus d'un éclairage classique, car classés chemins de campagne et corridors biologiques, afin d'éviter la pollution lumineuse, malgré des préoccupations de sécurité liées à la fréquentation et à la présence d'un nouvel arrêt de bus.

- Entretien du mail piétonnier

La demande de ne pas souffler les feuilles sur certaines zones non engazonnées est en attente de confirmation du service technique. La question est jugée recevable et fera l'objet d'un suivi.

- Parkings pour vélos

Une réflexion est proposée sur l'installation de stationnements vélos, éventuellement couverts, dans des lieux stratégiques (centre du village, école, équipements publics). Le sujet pourra être intégré aux projets de bâtiments communaux et à la réorganisation de l'école. Il est rappelé que la création de places vélos est déjà obligatoire dans les projets de construction, mais que des améliorations ciblées pourraient être étudiées.

La séance a été levée à 21h35, après épuisement de l'ordre du jour.

Commission gestion et communication (CGC)

Mme RICCIO donne lecture du compte rendu de la séance du 2 décembre 2025.

La Commission gestion et communication s'est réunie le 2 décembre pour une séance consacrée à la proposition d'articles pour la Coquille n° 65. Les commissaires ont également discuté du format actuel du journal ainsi que des modifications éventuelles qu'ils souhaiteraient y apporter.

La Commission se réunira à nouveau le 13 janvier prochain pour faire le bilan de la Coquille n° 64 et pour relire les articles destinés à la Coquille n° 65.

Commission environnement et déchets (CED)

M. PRADERVAND donne lecture du compte rendu de la séance du 4 décembre 2025.

La séance a été ouverte à 19h35. L'ordre du jour et le procès-verbal du 6 novembre 2025 ont été approuvés à l'unanimité.

Le point 3 portait sur le budget. Le conseiller administratif a proposé de ne passer en revue que les lignes qui portaient des modifications. Ces dernières concernent essentiellement la division en deux lignes de celle jusque-là consacrée au traitement des déchets de jardins et des déchets de cuisine, de manière à mieux différencier ces deux fractions. De plus, deux lignes ont été créées pour les collectes respectivement du PET et de l'alu. Le budget a été approuvé à l'unanimité.

Le point 4 portait sur l'information politique relative à la gestion des déchets. Il a été décidé de retirer une tournée de levée d'ordures ménagères dès le mois d'avril 2026, et donc de passer à un seul passage par semaine, le vendredi, de maintenir la levée une fois par semaine des déchets de cuisine, de mettre en place une levée mensuelle de verre au porte-à-porte, tous les derniers jeudis du mois, et de doubler les levées de papier-carton, qui auront lieu désormais le deuxième et le dernier mercredi du mois. De plus, des containers pour l'alu et le PET seront ajoutés aux emplacements actuels des containers pour déchets organiques.

La Commission s'est conclue par les divers et la séance a été levée à 20h15.

Commission aménagement du territoire (CAT)

M. DE RHAM donne lecture du compte rendu de la séance du 9 décembre 2025.

La séance a débuté par l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal du 28 octobre 2025.

Le budget de la Commission a ensuite été examiné. Mme le Maire a apporté des réponses aux questions soulevées lors de la précédente séance. Ces échanges ont conduit à l'adoption de deux amendements, puis le budget de la Commission a été préavisé positivement par ses membres.

Mme le Maire a ensuite présenté un point de situation sur les dossiers en cours. La Commission a pris connaissance de la réception récente d'une demande d'autorisation de construire. Elle a également été informée de la situation particulière d'un chantier sur la commune.

La séance a été levée à l'issue de ces échanges.

Commission des finances (CF)

Mme DE LOUSTAL donne lecture du compte rendu de la séance du 10 décembre 2025.

En préambule de ladite séance, Mme le Maire a souhaité ouvrir une discussion concernant l'opportunité de baisser le centime additionnel pour 2026, vu le contexte particulièrement favorable annoncé pour la Commune. Au terme d'un échange sur les différents points en faveur ou en défaveur d'une telle mesure, la Commission a décidé de ne pas entrer en matière sur cette option, en choisissant d'appliquer le principe de précaution au vu de l'environnement économique général, que ce soit au niveau cantonal ou international.

La Commission a ensuite traité du budget 2026. Les amendements des diverses commissions ont été préavisés favorablement à l'unanimité.

Le budget global a également été préavisé favorablement à l'unanimité.

Dans le cadre des divers, le Conseil administratif a informé la Commission des amortissements complémentaires déposés pour les comptes 2025, qui seront présentés en délibération au Conseil municipal de ce jour.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Communes-École

La Présidente indique que le comité de Communes-École a tenu son assemblée générale le 26 novembre 2025.

Le bilan au 31 août 2025 fait état d'un bénéfice de CHF 22'003.-. Les inscriptions traitées pendant cette période ont été au nombre de 1'193, dont 1'030 ont été confirmées. Le nombre de cours proposés et ouverts est de 114. La subvention de Vandœuvres, qui représente 9,46 %, est de CHF 9'559,30 pour 82 Vandœuvriens inscrits.

Mme Line Cottier reprend par ailleurs la présidence du comité.

La séance a pris fin à 19h30.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. M 02-2025 – Motion relative au renforcement de la sécurité individuelle et de la collaboration avec les habitants – Rapport de la Commission sécurité et mobilité

M. E. PROVINI indique que la Présidente a été désignée rapporteur de majorité. Cela dit, comme les conseillers ont pu l'entendre dans son rapport, il a été proposé de renvoyer la motion directement au Conseil administratif pour mise en œuvre et suivi, les aspects financiers étant intégrés au budget. La Commission a validé à l'unanimité ce renvoi.

La Présidente relève que M. E. PROVINI a déjà été passablement complet dans son compte rendu. Elle rappelle que la Commission a reçu la proposition de M. M. TURRETTINI, qui consistait en une subvention de CHF 1'000 par foyer, à concurrence d'une enveloppe de CHF 150'000.-.

M. E. PROVINI demande s'il est nécessaire que le Conseil municipal se prononce, dans la mesure où la Commission a décidé à l'unanimité de renvoyer la motion au Conseil administratif.

Mme le Maire confirme que le Conseil municipal doit effectivement se prononcer.

La Présidente rappelle que la motion a déjà été lue. Elle met au vote le renvoi de la motion M 02-2025 au Conseil administratif.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la motion M 02-2025 au Conseil administratif.

9. Pétition « Situation sécuritaire alarmante à Vandœuvres » – Rapport de la Commission sécurité et mobilité

La Présidente cède la parole à M. SCHLAEPFER.

M. SCHLAEPFER rappelle, comme le Président de la Commission sécurité et mobilité l'a mentionné, que cette dernière a reçu, lors de sa séance du 27 novembre, des représentants de la pétition. Celle-ci demande en substance la mise en place de patrouilles continues de façon durable, l'augmentation du nombre de policiers affectés à la surveillance et aux interventions sur le plan cantonal et sur le plan communal, la mise en œuvre ciblée de dispositifs de limitation de la circulation nocturne, en particulier de bornes rétractables, et l'installation de caméras de surveillance orientées vers la voie publique et reliées à une société de sécurité privée. Après des échanges avec les représentants des pétitionnaires qui ont duré une quarantaine de minutes, la Commission a délibéré sur les suites à donner à cette pétition.

Les commissaires ont relevé divers éléments. Tout d'abord, bien que les pétitionnaires aient été reçus tardivement, il est toujours bon de les entendre, car cela permet de mieux comprendre le vécu de la population et l'évolution de la situation. Certaines informations ont pu être transmises entre-temps, notamment lors de séances publiques, mais des précisions supplémentaires ont pu être apportées. C'est le cas par exemple de la fermeture de certaines rues, qui ne peut pas être appliquée ou comporte des conséquences non souhaitées par les habitants s'agissant de rues privées.

Ensuite, la discussion suivant l'audition des pétitionnaires a permis aux commissaires de prendre des renseignements sur la situation et d'obtenir des clarifications sur certains points, en particulier l'évolution des statistiques de sécurité, qui ne sont pas encore publiées officiellement. Sous cette réserve, le conseiller administratif informe la Commission que les mois de septembre à novembre, qui sont habituellement des mois records en matière de cambriolages, ne l'ont pas été cette année, que la situation varie beaucoup d'une commune à l'autre, même dans les communes voisines, et que, si les tentatives ont pu être plus nombreuses, le taux d'échec de ces dernières a augmenté.

À noter encore que, le cambriolage étant constitué de plusieurs délits (effraction, dommage à la propriété et vol), la caractérisation des tentatives ou des cambriolages effectifs dépend de la réalisation de ces différents éléments.

Il a été retenu en particulier qu'il pourrait être utile de renforcer la communication, par exemple au travers de tous-ménages réguliers, en vue d'améliorer les habitudes et réflexes de la population en cas de situation suspecte.

En ce qui concerne le traitement de la pétition, cette dernière peut être transformée en délibération ou en proposition, une option qui n'était pas envisageable, être renvoyée à l'Exécutif avec recommandation, ou être classée. Sur recommandation du conseiller administratif, la Commission se prononce à l'unanimité pour un classement de la pétition. La raison en est que les demandes des pétitionnaires ont déjà été prises en considération et appliquées lorsque cela était possible, en particulier par les mesures suivantes : la pérennisation des patrouilles en 2026, sous réserve de l'acceptation de la ligne budgétaire proposée ; l'avancement du projet de vidéosurveillance ; les démarches entreprises auprès du Canton et le développement de collaborations intercommunales, notamment avec la police municipale de la Commune de Cologny et dans le cadre de discussions au sein de la Commission sécurité des communes d'Arve et Lac ; les rencontres avec les habitants (cafés-croissants avec la police) ; le soutien à l'achat d'équipements de sécurité, prévus dans la motion qui vient d'être évoquée ; la volonté de renforcer la communication communale. Concernant la limitation de la circulation nocturne dans la commune, il a été expliqué que cette mesure ne pouvait pas être appliquée sur le domaine public et que les riverains de chemins privés ne la souhaitaient pas en raison de la perte de services communaux qui en découlerait.

Pour toutes ces raisons, la Commission recommande au Conseil municipal de classer cette pétition.

En l'absence de questions, la Présidente met au vote le classement de la pétition.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le classement de la pétition.

10. DM 12-2025 relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter – retour de la Commission des finances

Mme DE LOUSTAL rappelle que la liste de tous les amendements remontés à la Commission des finances par les autres commissions a été approuvée à l'unanimité, de même que le projet de budget 2026. Elle propose que M. GENOUD lise la délibération comportant les modifications annoncées en matière de charges, de revenus et de résultat.

M. GENOUD donne lecture de la délibération amendée, étant précisé que celle-ci tient compte de l'ensemble des amendements.

DM 12-2025 – Relative au budget de fonctionnement annuel 2026, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 20'915'571 F aux charges et de 25'959'571 F aux revenus, soit un excédent de revenus présumé s'élevant à 5'044'000 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 7'077'650 F¹, et résultat extraordinaire négatif de 2'033'650 F²,

attendu que l'autofinancement s'élève à 8'913'941 F³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 27 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements des patrimoines administratif et financier présente respectivement des montants de 11'617'800 F et de 100'000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 11'717'800 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 8'913'941 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2'803'859 F,

vu le rapport de la Commission Finances du 10 décembre 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

¹ Calcul : N4-N48 – (N3-N38)

² Calcul : N48-N38

³ Calcul : N33+N364+N365+N366+N383+N387+N35-N45-N4490+exc. de revenus ou – exc. de charges

DECIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de 20'915'571 F aux charges et de 25'959'571 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 5'044'000 F. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 7'077'650 F et résultat extraordinaire négatif de 2'033'650 F
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à 27 centimes.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 2'803'859 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. GENOUD précise que le Conseil municipal doit voter d'abord les amendements, puis la délibération elle-même.

En l'absence de questions, la Présidente met aux voix les amendements.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte les amendements apportés au projet de budget 2026.

La Présidente met aux voix la délibération DM 12-2025 telle qu'amendée.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 12-2025.

11. DM 13-2025 relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises – retour de la Commission financière

Mme DE LOUSTAL rappelle que la Commission des finances a préavisé favorablement cette délibération, il y a quelque temps déjà.

En l'absence de questions, la Présidente met aux voix la délibération DM 13-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 13-2025.

12. DM 14-2025 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 894'333 dans le but de réaliser un amortissement complémentaire du patrimoine administratif en 2025

Mme le Maire rappelle que, comme la Présidente de la Commission des finances en a fait état dans son compte rendu de la séance du 10 décembre, cette question a été abordée dans les divers, puisque la délibération n'était pas encore passée au Conseil municipal et ne pouvait donc pas faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de la Commission.

Il s'agit d'un amortissement complémentaire proposé par le Conseil administratif sur les comptes 2025. De nombreux engagements financiers sont attendus ces prochaines années et la Commune a encore de nombreux amortissements en cours. Vu la situation budgétaire favorable, le Conseil administratif propose, pour alléger la charge financière future liée aux amortissements, de clore ou en tout cas d'avancer certains amortissements. À noter que la DM 14-2025 et la DM 15-2025, objet du point suivant de l'ordre du jour, concernent des lignes différentes mais poursuivent le même objectif.

Le Conseil administratif demande au Conseil municipal de voter ces deux délibérations sur le siège et de ne pas les renvoyer en commission, puisque l'information a déjà été donnée aux commissaires.

M. E. PROVINI demande si ces amortissements ont pour effet de faire baisser le bénéfice 2025.

Mme le Maire confirme que c'est le cas, mais souligne que ce n'est pas l'objectif poursuivi. Il est d'ailleurs strictement interdit de le faire dans ce but. Il s'avère que les conditions actuelles sont favorables et que la Commune peut donc se permettre de faire ces amortissements, mais l'objectif n'est pas de réduire le bénéfice 2025.

M. GENOUD donne lecture de la délibération DM 14-2025 :

DM 14-2025 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 894'333 dans le but de réaliser un amortissement complémentaire du patrimoine administratif en 2025

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements,

vu l'information donnée à la Commission finances du 10 décembre 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à :
 - Aménagement Place du village : 894'333 F
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2025 sous le compte :
 - 7900.00.38300.00 : amortissements complémentaires, terrains non bâtis du PA
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire pour 2025 de 894'333 F
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Mme RICCIO signale que la version en ligne sur CMNet comporte une erreur qu'il faut amender : il est en effet écrit, au deuxième considérant, « la Commission finances et gestion ».

M. GENOUD confirme qu'il faut biffer les mots « et gestion » qui figurent dans la proposition de projet transmise aux conseillers municipaux, puisque la partie « gestion » a été transférée à une autre commission lors du changement de législature. Il s'agit bien de la « Commission finances ».

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 14-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 14-2025.

La Présidente prend note que M. GENOUD procédera à l'amendement signalé par Mme RICCIO, ce qui ne suscite aucune objection.

Elle met aux voix le vote sur le siège.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 14-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 14-2025.

13. DM 15-2025 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'765'008 dans le but de réaliser un amortissement complémentaire du patrimoine administratif en 2025

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération après avoir précisé que la mention « et gestion » discutée ci-dessus doit également être supprimée dans ce texte-ci, s'agissant de la Commission finances, et non de la Commission finances et gestion.

DM 15-2025 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 1'765'008 dans le but de réaliser un amortissement complémentaire du patrimoine administratif en 2025

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par le Conseil administratif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements,

vu l'information donnée à la Commission finances du 10 décembre 2025,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :
 - Séparatif collecteurs du secteur du chemin Vert : 602'827 F
 - Séparatif collecteurs route de Choulex-Seymaz : 315'416 F
 - Séparatif collecteurs chemin des Buclines : 662'423 F
 - Séparatif collecteurs chemin de la Blonde : 184'342 F
2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2025 sous le compte :
 - 7206.00.38303.00 : amortissements complémentaires, ouvrages de génie civil du PA
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire pour 2025 de 1'765'008 F
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 15-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 15-2025.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente réitère que M. GENOUD procédera là aussi à l'amendement signalé, ce qui ne suscite aucune objection.

Elle met aux voix la délibération DM 15-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 15-2025.

M. GODEL quitte la séance à 19h38.

14. Propositions individuelles et questions

Néant.

15. Divers

Néant.

16. Dossier de naturalisation n° 2025/0567 – huis clos

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2025/0567.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET

Approuvé le 19 janvier 2026

Annexe

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission humanitaire, sociale et naturalisations du 24 novembre 2025

Humanitaire

- CHF 3'000.- à LATMA ;
- CHF 5'500.- à Médecins sans frontières ;
- CHF 5'500.- à UNHCR.

Social

- CHF 1'000.- à Nez Rouge ;
- CHF 5'000.- à Healing Joy ;
- CHF 2'000.- à Au Cœur des Grottes.